

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

veut que les députés puissent présenter des amendements motivés. Si un député ministériel propose que la question soit maintenant mise aux voix, cela empêche la présidence de décider si un amendement est recevable et motivé. Il me semble que cela porte atteinte aux droits et aux privilèges des députés de tous les partis. Puisque la présidence doit servir tous les députés, j'espère que pendant le débat de ce bill, peu importe combien de temps il durera, la présidence décidera qu'elle en a assez et que, puisqu'elle doit servir la Chambre, elle dira que les députés de tous les partis doivent avoir l'occasion de s'exprimer.

Je voudrais proposer une motion avec l'appui d'un autre député. La présidence n'aura probablement pas le choix et devra la juger irrecevable. A défaut de faire plus, elle fera peut-être comprendre quelque chose au député ministériel qui a osé proposer une telle motion avant qu'un autre député ait pu présenter un amendement motivé.

● (1820)

Je voudrais revenir sur certains arguments du député de Végréville (M. Mazankowski) que je tiens pour un ami. Nous siégeons tous les deux à la Chambre depuis longtemps. Je me demande ce que lui et son parti entendent par liberté de choix. De qui les conservateurs veulent-ils protéger les droits, monsieur le Président, des céréaliers, des membres du syndicat du blé de la Saskatchewan, de la Fédération des agriculteurs, des propriétaires d'élevateurs du Manitoba, des éleveurs? Selon l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, il faudrait payer directement aux chemins de fer la différence entre le tarif du Nid-de-Corbeau et le coût confirmé du transport du grain, et le gouvernement devrait pouvoir décider, dans une certaine mesure, de ce qu'il fera de son argent. Le député de Végréville réclame la liberté de choix pour les agriculteurs. Qu'en serait-il de cette liberté? Ils pourraient choisir de payer davantage aux chemins de fer. Voilà la belle liberté que les conservateurs proposent.

**M. Mazankowski:** Comment osez-vous dire cela?

**M. Benjamin:** Le parti conservateur prétend que les céréaliers devraient payer plus cher les frais d'expédition. Telle est la liberté de choix que le représentant de Végréville et ses collègues conservateurs évoquent et veulent que le Parlement propose.

**M. Mazankowski:** C'est de la mauvaise foi.

**M. Benjamin:** Voyons quelle autre liberté de choix le député veut offrir aux producteurs de céréales de l'Ouest: la liberté de réduire le prix du grain à la ferme de \$25 à \$30 la tonne. C'est en effet le choix que le parti conservateur réserve aux agriculteurs de l'ouest du Canada.

Conformément à la proposition du député de Végréville, les agriculteurs pourraient choisir d'affaiblir leurs bénéfices de producteurs en étendant les prétendus avantages du tarif du Nid-de-Corbeau aux emblavures qui ne produisent pas les céréales réglementaires. On peut aussi offrir une liberté de principe, que viennent annuler les impératifs économiques.

Ainsi, les chemins de fer auraient la liberté de jouer sur les tarifs d'expédition pour faire fermer divers élevateurs régionaux ainsi que des embranchements secondaires, mais cela s'appelle la liberté de coercition ou encore le chantage légalisé. Voilà à quoi rime la fameuse liberté de choix des conservateurs. Les agriculteurs auraient leur argent, mais ils seraient obligés de transporter leur grain une centaine de milles plus loin. Les embranchements secondaires seraient supprimés et les élevateurs dont les céréaliers sont en partie propriétaires devraient fermer. C'est une belle liberté, en effet.

J'ai écouté les conservateurs parler d'efficacité. A mon avis, la liberté de choix signifie qu'au lieu d'envoyer deux chèques, l'un au CN et l'autre au CP, nous nous retrouverions devant un véritable cauchemar administratif.

Le député de Végréville a longuement démontré combien le bill était compliqué en citant plusieurs articles à l'appui. Sa prétendue liberté de choix obligerait à reformuler le projet de loi, qui se retrouverait sans doute deux fois plus épais que maintenant. Il faudrait également envoyer 150,000 chèques au lieu de deux. Il faudrait mettre en place toute une bureaucratie, à la fois pour les agriculteurs qui préfèrent toucher l'argent et ceux qui préfèrent le laisser aux chemins de fer. Vous ne serez probablement pas d'accord, monsieur le Président . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Benjamin:** Mais je voudrais proposer, appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que le projet de loi C-185, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, ne soit pas lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois, mais que la motion de deuxième lecture soit annulée et le projet de loi retiré, et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

La présidence n'aura peut-être pas le choix, compte tenu de la motion présentée par le gouvernement, mais l'opposition a le droit de présenter un amendement motivé et, comme la présidence le sait fort bien, ce n'est pas chose facile. Je voudrais que la présidence me dise non seulement si cet amendement est recevable, mais également s'il est motivé. Je pense que, ce matin, l'occupant du fauteuil est arrivé au bout de son rouleau. J'espère que la présidence nous répondra aujourd'hui, demain ou après-demain, peu m'importe.

J'espère que la parti conservateur expliquera sa prétendue liberté de choix mais, en fait, les céréaliers seront seulement libres de payer davantage, de perdre les lignes secondaires, de perdre leurs élevateurs. Je voudrais que les conservateurs s'expliquent. Ils nous ont servi leur proposition 13, à la Ronald Reagan, importée de Californie et nous débitent toutes sortes d'âneries, qui vont complètement à l'encontre de nos usages, de l'unité nationale, du fédéralisme coopératif et qui dressent les agriculteurs les uns contre les autres, les régions les unes contre les autres. C'est ce qui s'appelle trahir notre Confédération. Il ne faut pas que les éleveurs bovins se mettent à soutirer aux céréaliers, leurs voisins, \$25 ou \$30 la tonne sur le prix à la ferme. Et pourtant, le député de Végréville veut leur donner la liberté de le faire.